



# musawah

Pour l'égalité dans la famille

## Plateforme d'action de Musawah

*Cette Plateforme d'action est un document de travail destiné à fournir un cadre conceptuel à Musawah, un mouvement mondial pour l'égalité et la justice dans les familles musulmanes. Musawah affirme que l'égalité dans la famille est nécessaire, de nombreux aspects de nos lois et coutumes de la famille musulmane étant injustes et ne correspondant pas à la vie et aux expériences des familles et des individus musulmans. Musawah affirme que l'égalité dans la famille est possible à travers une approche holistique mettant en commun les enseignements islamiques, les principes universels des droits humains, les droits fondamentaux et les garanties constitutionnelles, ainsi que les réalités vécues par les femmes et les hommes d'aujourd'hui. Musawah s'appuie sur les efforts entrepris depuis des décennies par des groupes de femmes et des militant(e)s vivant dans des contextes musulmans pour mener campagne en faveur d'une réforme des lois musulmanes de la famille discriminatoires envers les femmes. Musawah s'est également opposée aux révisions rétrogrades réclamées par les groupes conservateurs au sein de la société.*

*La présente Plateforme a été élaborée à travers un long processus par un groupe de militant(e)s et d'intellectuel(le)s regroupé(e)s pour fonder le mouvement Musawah. Le noyau central du mouvement, coordonné par l'organisation « Sisters in Islam » (Malaisie), comprend un comité de pilotage composé de douze personnes, militant(e)s musulman(e)s et universitaires provenant de onze pays. La présente Plateforme a été conceptualisée et rédigée à l'occasion d'une série de réunions tenues avec des intellectuel(e)s musulman(e)s, des universitaires, des militant(e)s, ainsi que des juristes provenant d'une trentaine de pays.*



***Nous considérons que les principes de l'Islam constituent une source de justice, d'égalité, d'impartialité et de dignité pour l'ensemble des êtres humains. Nous affirmons que l'égalité et la justice des lois et coutumes de la famille dans les communautés et les pays musulmans sont nécessaires et possibles.***

### **Considérant que :**

- Les enseignements du Coran, les intentions de la *Charia*, les normes universelles des droits humains, les droits fondamentaux et les garanties constitutionnelles, ainsi que les réalités que nous vivons dans ce XXI<sup>e</sup> siècle exigent que les relations entre femmes et hommes musulmans, tant dans le domaine public que le domaine privé, soient régies par des principes et des usages qui garantissent l'égalité, l'impartialité et la justice ;
- Tous les musulmans disposent de manière égale des mêmes droits et des mêmes devoirs en ce qui concerne la lecture des textes religieux, la compréhension du message divin et l'action en faveur de la justice, de l'égalité et de l'amélioration de la condition humaine au sein de leur famille, de leur communauté et de leur pays ;

- Dans les pays musulmans, de nombreuses lois et coutumes sont injustes, et la vie de tous les membres de la famille, plus particulièrement les femmes, est quotidiennement minée par ces injustices ;
- Les relations humaines changent et évoluent constamment, tout comme les lois et les usages sociaux qui façonnent les relations au sein de la famille musulmane ;
- L'Islam incarne l'égalité, la justice, l'amour, la compassion et le respect mutuel entre tous les êtres humains, et ces valeurs nous montrent le chemin vers le changement ;
- La réforme des lois et des coutumes pour le bienfait de la société et l'intérêt général (*maslaha*) a toujours fait partie intégrante de la tradition juridique musulmane ; et
- Les normes internationales des droits humains requièrent la dignité, une égalité substantielle et la non-discrimination pour tous les êtres humains ;

***Nous, musulman(e)s et citoyen(ne)s de nations modernes, affirmons que l'égalité et la justice dans la famille sont à la fois nécessaires et possibles. C'est maintenant qu'il faut incorporer et appliquer ces valeurs dans nos lois et coutumes.***

## **I. L'égalité et la justice dans la famille sont nécessaires**

La plupart des lois et coutumes de la famille dans les communautés et pays musulmans se basent aujourd'hui sur des théories et des concepts qui ont été développés par des juristes classiques (*fouqaha*) dans des contextes historiques, sociaux et économiques foncièrement différents. En interprétant le Coran et la *Sunna*, les juristes classiques étaient guidés par les réalités sociopolitiques de leur temps et un ensemble de postulats sur la loi, la société et les relations entre hommes et femmes qui reflétaient l'état de la connaissance, les valeurs normatives et les institutions patriarcales de l'époque. L'idée d'égalité des sexes n'avait ni de place ni de pertinence dans leur conception de la justice, et ne faisait pas partie de leur expérience sociale. Le mariage en lui-même était perçu comme lieu de la domination du mari et de la soumission de l'épouse. Les hommes étaient censés protéger les femmes et être les seuls à subvenir aux besoins de la famille, à tel point que leurs épouses n'étaient pas obligées de faire le ménage ou même d'allaiter leurs bébés. En contrepartie, elles devaient obéir sans réserve à leurs époux.

L'idée que l'égalité est intrinsèquement liée à la notion de justice a commencé à prendre racine au début du XXe siècle. Le monde dans lequel vivaient les auteurs des textes classiques de jurisprudence (*fiqh*) a commencé à disparaître. Mais la construction inégale des droits propres à chaque sexe, formulée dans leurs textes, a subsisté et s'est reproduite, bien que remaniée, dans les lois de la famille coloniales et postcoloniales. Celles-ci ont amalgamé les concepts juridiques classiques, les influences coloniales et les aspects négatifs des coutumes locales. La plupart des lois musulmanes de la famille actuelles ont été élaborées suivant ce procédé et sont par conséquent fondées sur des postulats et des concepts qui n'ont plus de rapport avec les besoins, les expériences et les valeurs des musulman(e)s d'aujourd'hui. La responsabilité de la promulgation et de la mise en œuvre de ces statuts hybrides s'est déplacée : des érudits classiques de plus en plus déconnectés d'une réalité sociopolitique en transformation, elle a glissé vers des pouvoirs exécutifs et législatifs qui n'ont ni la légitimité ni le désir de confronter les interprétations pré-modernes de la *Charia*. Même dans les communautés musulmanes où les concepts juridiques classiques n'ont pas été inscrits dans la loi, les directives centenaires du *fiqh* et les règles coloniales et locales ont été invoquées dans bien des

cas pour entretenir l'inégalité entre les femmes et les hommes au sein de la famille et dans la société au sens large.

Nombreuses sont les injustices qui découlent de cette dichotomie entre des lois et coutumes désuètes et les réalités d'aujourd'hui, des injustices qui peuvent être observées dans de nombreux communautés et pays musulmans. De telles injustices et discriminations étaient également monnaie courante dans les lois laïques de par le monde jusqu'à ce que des réformes soient entreprises au XXe siècle pour mettre progressivement ces lois en accord avec les nouvelles normes universelles d'égalité. Les lois et coutumes de la famille étant étroitement liées à l'ensemble des autres secteurs de la société, les injustices au sein de la famille touchent les femmes dans bien d'autres domaines tels que la dignité, la sécurité personnelle, la mobilité, la propriété, la citoyenneté, la nationalité, le droit du travail, le droit pénal et la participation politique.

Dans le contexte actuel, il ne peut être question de justice sans égalité. De nombreux aspects de nos lois de la famille, tels que formulés par les juristes classiques et reproduits dans les textes juridiques modernes, sont inacceptables dans la conjoncture contemporaine et ne peuvent être justifiés par des principes islamiques. Non seulement elles ne répondent pas aux exigences de justice de la *Charia*, mais en plus elles sont aujourd'hui invoquées pour priver les femmes, dans leur propre vie, de choix décents. Ces facteurs contribuent largement à la mésentente conjugale et à la désintégration de la famille.

## II. L'égalité et la justice dans la famille sont possibles

L'enseignement coranique englobe les principes de justice (*'adl*), d'égalité (*musawah*), d'équité (*insaf*), de dignité humaine (*karamah*), d'amour et de compassion (*mawaddah wa rahmah*). Ces principes reflètent des normes universelles et sont en conformité avec les normes contemporaines des droits humains. Ces valeurs coraniques essentielles peuvent servir de guide dans toute évolution des lois et coutumes de la famille, en concordance avec la notion contemporaine de justice qui comprend l'égalité entre les sexes et devant la loi.

La thèse selon laquelle les lois et coutumes de la famille peuvent être amendées pour incarner l'égalité, la justice, et la réalité vécue par les musulman(e)s d'aujourd'hui se fonde sur plusieurs concepts théoriques fondamentaux de la religion musulmane :

- Il existe une distinction entre la *Charia*, la voie révélée, et le *fiqh*, la philosophie du droit islamique. Dans la théologie islamique, la *Charia* (littéralement, la voie, le chemin vers une source d'eau) est l'ensemble des valeurs et principes religieux tels qu'ils ont été révélés au prophète Mohamed afin de régir la vie des êtres humains. Le *fiqh* (littéralement la compréhension, l'interprétation) constitue le processus par lequel les êtres humains tentent d'établir des règles juridiques concrètes à partir des deux sources principales de la pensée et de la pratique musulmanes, à savoir le Coran et la *Sunna* du Prophète. En tant que concept, la *Charia* ne peut être limitée à un ensemble de lois : elle est plus apparentée à la morale qu'à la loi. Elle incarne des valeurs éthiques et des principes qui vont guider les êtres humains dans le sens de la justice et d'une éthique comportementale. Ce que nombre de gens croient et/ou affirment généralement comme étant des lois de la *Charia* ne sont souvent, en fait, qu'un produit du *fiqh*, une fonction juridique et par conséquent humaine, faillible et variable.

- Deux principales catégories de commandements juridiques sont à mettre en exergue : les *'ibadat* (les décrets spirituels, relatifs à la dévotion) et les *mu'amalat* (les décrets contractuels, transactionnels). Les commandements de la catégorie des *'ibadat* régissent la relation entre Dieu et le croyant et ne laissent par conséquent que peu de latitude au changement. Les commandements de la catégorie des *mu'amalat*, cependant, règlent les relations entre les êtres humains et, par conséquent, sont susceptibles d'être modifiés. Comme la société est en constante évolution, de nouvelles règles se fondant sur de nouvelles interprétations des textes religieux sont constamment nécessaires pour rendre des lois désuètes conformes aux réalités changeantes dans le temps et dans l'espace (*zaman wa makan*). C'est la logique du *ijtihad* (littéralement l'effort, la peine que l'on se donne), la méthode utilisée par les juristes pour trouver des solutions à de nouveaux problèmes en se basant sur l'enseignement de la révélation. Les commandements relatifs à la famille et aux relations entre les sexes relèvent du domaine du *mu'amalat*, ce qui signifie que les juristes musulmans les ont de tout temps considérés comme des questions sociales et contractuelles, ouvertes à l'examen, à la réflexion rationnelle et au changement.
- Les lois et les amendements introduits au nom de la *Charia* et de l'Islam devraient aussi incarner les notions d'égalité, de justice, d'amour, de compassion et de respect mutuel entre tous les êtres humains. Tou(te)s les musulman(e)s s'accordent sur ces valeurs et ces principes, et ceux-ci sont considérés par les juristes musulmans comme étant des intentions indiscutables de la *Charia*. Dans les écrits d'Ibn Qayyim al-Jawziyyah, un juriste du VII<sup>e</sup> siècle (AH) / XIV<sup>e</sup> siècle (EC), « Les fondements de la *Charia* sont Justice, Clémence, Intérêt général et Sagesse. Toute démarche qui se détourne de la justice vers l'injustice, de la clémence vers son contraire, de l'intérêt commun vers l'égoïsme et de la sagesse vers la futilité, n'est pas accomplie au nom de la *Charia*, y aurait été introduite par le biais de l'interprétation. » [Traduction libre]
- Les différences d'opinion (*ikhtilaf*) ont toujours fait partie intégrante du *fiqh* et en sont un concept essentiel, même après la création officielle des écoles juridiques. Il n'existe pas, et n'a jamais existé, une seule « loi islamique » centralisée. La multiplicité des écoles juridiques, sans parler des dizaines de codes de la famille musulmans de par le monde aujourd'hui, attestent du fait que nul – personne, groupe ou pays – ne peut revendiquer la mainmise sur une loi islamique de la famille divine, universelle et monolithique. Dans le contexte d'un État moderne, nous devons accepter ces différences d'opinion et prendre part au débat afin de déterminer la meilleure manière de servir les intérêts de tous (*maslaha*) et de répondre à l'exigence d'égalité et de justice.

Ainsi, les lois de la famille contemporaines, qu'elles soient codifiées ou non, ne sont pas divines, mais fondées sur des interprétations humaines séculaires du *fiqh* promulguées dans la loi par le pouvoir colonial et les gouvernements nationaux. Puisque ces interprétations et ces lois sont humaines et traitent des relations entre les êtres humains, elles peuvent être amendées dans le cadre des principes islamiques, et en conformité avec les réalités changeantes dans le temps et dans l'espace. Les progrès récents relatifs aux lois musulmanes de la famille ainsi qu'à l'évolution des coutumes étayent cette possibilité de changement.

Les principes et les idéaux inscrits dans le Coran montrent le chemin à suivre vers l'égalité et la justice dans les lois et coutumes de la famille, comme cela fut le cas pour

l'abolition de l'esclavage institutionnalisé. Lorsque l'injustice de l'esclavage est devenue de plus en plus évidente et que les conditions nécessaires à son abolition sont apparues, les lois et les coutumes qui le régissaient ont été réexaminées, rendant par là même obsolètes les commandements classiques du *fiqh*. De même, nos lois de la famille, ainsi que les coutumes qui n'ont pas été promulguées par la loi, doivent évoluer pour refléter les valeurs islamiques d'égalité et de justice, renforcer les normes universelles des droits humains et prendre en considération les réalités vécues par les familles au XXI<sup>e</sup> siècle. Les lois et amendements qui seront promulgués dans le futur au nom de l'Islam devront tout autant refléter ces valeurs d'égalité, de justice, d'amour, de compassion et de respect mutuel entre tous les êtres humains.

### III. Principes relatifs à l'égalité et la justice au sein de la famille

**1<sup>er</sup> principe : Les valeurs universelles et islamiques d'égalité, de non-discrimination, de justice et de dignité sont à la base de toute relation humaine.**

L'Islam recommande que la justice (*'adl*), l'égalité (*musawah*), la dignité humaine (*karamah*), et l'amour et la compassion (*mawaddah wa rahmah*) régissent les relations entre les êtres et dans la famille. Ces principes sont également reconnus comme des valeurs universelles et inscrites en tant que droits dans de nombreuses constitutions ou instruments internationaux.

Dans le Coran, les hommes et les femmes sont égaux à la création et après la mort. La Sourate *An-Nisa* 4:1 affirme que les hommes et les femmes sont créés à partir de la même âme (*nafs wahidah*). L'un n'arrive pas avant l'autre ni n'est supérieur à l'autre, et l'une n'a pas été créée à partir de l'autre. La femme n'a pas été créée pour le bénéfice de l'homme. Tous deux ont été créés pour le bénéfice mutuel l'un de l'autre.

Le Coran enseigne « l'amour et la tendresse » (*Ar-Rum* 30:21) entre femmes et hommes ; que l'homme et la femme sont comme un vêtement l'un pour l'autre (*Al-Baqarah* 2:187) ; que « qu'importe que vous soyez un homme ou une femme : vous êtes chacun issu l'un de l'autre » (*Al-Imran* 3:195) ; et que « l'homme et la femme sont proches l'un de l'autre – l'un et l'autre recommandent de faire le bien, et interdisent de faire le mal » (*At-Tawbah* 9:71). Les quatre versets coraniques qui parlent en apparence de l'autorité de l'homme sur la femme et de leur inégalité dans la société (*Al-Baqarah* 2:222, 228 et *An-Nissa* 4:2, 34) doivent être interprétés en fonction de principes islamiques plus larges et des intentions de la *Charia*, et non considérés isolément.

La manière dont nous définissons et appréhendons la justice et l'injustice change avec le temps. Dans le contexte de la conception métaphysique coranique de la justice et de l'égalité, il existe de nombreux versets qui peuvent servir de modèle en ce qui concerne les relations au sein de la famille et entre les êtres humains en général, modèles qui s'accordent avec les notions contemporaines de justice. Pour que la justice règne aujourd'hui et pour rester fidèle à l'esprit de l'Islam et de ses enseignements, l'égalité devrait être inscrite dans nos lois et nos coutumes. L'inégalité dans les relations familiales et sociales doit être remplacée par le respect mutuel, l'affection et le partenariat.

**2<sup>ème</sup> principe : La citoyenneté égale et à part entière, y compris la totale participation à tous les aspects de la vie sociale, est un droit pour tout individu.**

L'Islam nous enseigne que tous les êtres humains sont nés égaux en valeur et en dignité, et les principes universels des droits humains en font écho. Le Coran promeut l'égalité absolue « de tous les hommes et toutes les femmes » dans les domaines essentiels de

leurs vie, et promet que « pour eux [tous], Dieu est prêt à pardonner les péchés et leur réserve d'énormes récompenses » (*Al-Ahzab* 33:35).

En tant qu'êtres humains de valeur et de dignité égales devant Dieu, et en tant que citoyens d'États modernes, tous les individus doivent être en mesure de bénéficier de droits égaux dans la participation politique et le leadership, d'un accès égal aux ressources économiques, de l'égalité devant la loi, et d'une même autonomie dans les domaines économique, social, culturel et politique. Le Coran nous enseigne que tout être humain est un représentant de Dieu (*khalifa*), chargé de mettre en œuvre Sa volonté sur terre. Dans les pays où l'Islam est la source de la loi et de la politique, ainsi que dans les communautés où l'Islam influence les coutumes et les traditions, c'est un droit et un devoir pour tout(e) musulman(e) (et toute autre personne) d'apporter sa contribution aux lois, politiques et usages afin d'obtenir la justice et l'égalité au sein de leur famille, de leur communauté et de la société dans laquelle ils vivent.

### **3<sup>ème</sup> principe : L'égalité entre hommes et femmes nécessite l'égalité dans la famille.**

L'Islam appelle à l'égalité, la justice, la compassion et la dignité entre tous les êtres humains. Les lois et coutumes de la famille doivent donc répondre à cet appel en se faisant les promoteurs de ces principes en prenant en compte les réalités vécues par les femmes et hommes musulmans d'aujourd'hui.

Tant les hommes que les femmes ont droit à l'égalité et à la justice au sein de leur famille, ainsi qu'au respect et à la reconnaissance de leur contribution. La reconnaissance de la responsabilité conjointe au sein de la famille doit être accompagnée par des droits égaux, un usage égal de la prise de décision, un accès égal à la justice, à la propriété et un partage égal du patrimoine conjugal en cas de divorce ou de décès. Les principes islamiques, les normes universelles des droits humains, les garanties constitutionnelles et juridiques et les réalités vécues par les femmes et les hommes aujourd'hui nous montrent la voie à suivre pour garantir l'égalité et la justice dans les lois et coutumes de la famille. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes – convention qui prend position pour la justice et l'égalité des femmes dans la famille et la société – sont davantage en concordance avec la *Charia* que ne le sont celles relatives aux lois de la famille dans beaucoup de communautés et pays musulmans.

#### ***La mise en pratique de ces principes nécessite des lois et des usages qui garantissent :***

- À tous les membres de la famille, sécurité, harmonie, soutien et développement personnel ;
- Que le mariage soit un partenariat entre égaux, fondé sur le respect mutuel, l'affection, la communication et le partage de la prise de décision ;
- L'égalité en matière de choix du conjoint / de la conjointe et de droit de ne pas se marier, de consentement libre et sans réserve au mariage, de pouvoir de dissolution du mariage, ainsi que la détention de droits égaux lors de cette dissolution ;
- L'égalité des droits et responsabilités en ce qui concerne l'accès à la propriété, y compris l'acquisition, la possession, la jouissance, l'administration, la cession et l'héritage, sans négliger la nécessité de garantir la sécurité financière pour tous les membres de la famille ; et

- La coresponsabilité et l'égalité en ce qui concerne les droits et les obligations des parents pour toute question relative à leurs enfants.



Nous, hommes et femmes qui adoptons les valeurs islamiques universelles d'égalité et de justice, appelons au renouvellement de ces valeurs au sein de la famille musulmane. Nous exhortons nos gouvernements et dirigeants politiques, les institutions internationales, les chefs religieux et nos frères et sœurs à œuvrer ensemble pour garantir que nos lois et coutumes de la famille respectent ces valeurs.

***L'égalité, la justice, l'impartialité et la dignité sont nécessaires et possibles dans les familles musulmanes du XXIe siècle. C'est aujourd'hui qu'il faut intégrer ces valeurs dans nos lois et les mettre en pratique dans notre vie de tous les jours.***

**Comité de pilotage de Musawah**

*Amal Abdel Hadi (Égypte)*

*Amira El-Azhary Sonbol (Égypte / Qatar / États-Unis)*

*Asma'u Joda (Nigeria)*

*Azza Soliman (Égypte)*

*Cassandra Balchin (Royaume-Uni)*

*Isatou Touray (Gambie)*

*Kamala Chandrakirana (Indonésie)*

*Pinar Ilkcaracan (Turquie)*

*Rabéa Naciri (Maroc)*

*Sohail Akbar Warraich (Pakistan)*

*Zainah Anwar (Malaisie)*

*Ziba Mir-Hosseini (Royaume-Uni / Iran)*